

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2017-136

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le douze du mois de décembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault sous la présidence de Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-président, en l'absence du Président de la CCAVT, Olivier FOUILLET.

20 présents + 4 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers :

Membre suppléant présent :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

4 pouvoirs :

- ✓ Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusé (e) s : Olivier FOUILLET, Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Jean-Marie COLIN, Jean-François COIFFARD, Jean-Michel PROUST, Jacky METAY

Joël MEUNIER a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 7 décembre 2017

SMO « DEUX-SEVRES NUMERIQUE » ADHESION DE LA CAN AU SYNDICAT MIXTE OUVERT « DEUX-SEVRES NUMERIQUE » ET APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1425-1, L 1425-2, L 5211-6, L 5721-1 et suivants ;
- Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;
- Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;
- Vu la validation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres lors de la Commission permanente du Conseil départemental le 13 juillet 2012 ;
- Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Niortais en date du 30 janvier 2017 l'autorisant à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » et désignant ses délégués pour la représenter au sein du Syndicat ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du SMO « Deux-Sèvres Numérique » ;

- Vu la demande de la Communauté d'agglomération du niortais d'adhésion au SMO « Deux-Sèvres Numérique » ;
- Considérant que le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné nécessite des travaux et des moyens de commercialisation importants et coûteux que les Intercommunalités ne peuvent porter à leur seule échelle ;
- Considérant la création du Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 31 décembre 2016 visant à établir et exploiter sur les Deux-Sèvres, le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, conformément aux orientations du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) des Deux-Sèvres ;
- Considérant que la Communauté d'agglomération du niortais souhaite adhérer au SMO « Deux-Sèvres Numérique »

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ d'approuver l'adhésion de la Communauté d'agglomération du niortais au Syndicat mixte ouvert "Deux-Sèvres Numérique" chargé d'établir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres, conformément aux nouveaux statuts joints en annexe.

AR-Préfecture

079-200041416-20171212-D2017136-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2017

Publication le : 13-12-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48